

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13983**

Intitulé

Titre ingénieur : Titre ingénieur Ingénieur diplômé de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard, spécialité Informatique en partenariat avec l'ITII (Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie) de Franche-Comté

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de technologie Belfort Montbéliard Modalités d'élaboration de références : Commission des Titres d'Ingénieur (CTI)	Directeur de l'UTBM, Recteur de l'Académie de Besançon - Chancelier des universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de cette certification peut exercer les activités (ou fonctions) suivantes :

- Analyser, spécifier, concevoir, modéliser, développer, documenter, tester, corriger, administrer, industrialiser et éventuellement commercialiser des systèmes et des services en informatique dans le domaine des systèmes d'information en s'appuyant sur des méthodes et des outils adaptés au contexte.

- Informer ou former les équipes informatiques sur les aspects techniques (fonctionnement, sécurité, risques...) et sur l'exploitation de nouveaux équipements, définir et mettre en œuvre les normes, standards, méthodes, outils et procédures (qualité, sécurité...) de fiabilisation, d'études ou de productions informatiques, conseiller et apporter une assistance technique à des utilisateurs, clients, services, recueillir et définir les besoins de l'entreprise, des clients, des utilisateurs en matière de systèmes et services (capacité, fiabilité, sécurité...).

- Elaborer des réponses à appel d'offre, des propositions commerciales (montants, moyens, réalisations, délais...), définir, organiser et évaluer techniquement et économiquement des projets, piloter et présenter des projets sur les systèmes d'informations utilisant des données, des infrastructures réseaux et des applications métiers.

- Diriger un service, prendre des décisions, faire de la planification prévisionnelle et opérationnelle, investir, recruter des collaborateurs, affecter les tâches, communiquer, gérer les évolutions de carrière des collaborateurs dans le secteur de l'informatique pour les systèmes d'information.

Les compétences génériques :

Le métier de base de l'ingénieur consiste à poser et résoudre de manière toujours plus performante des problèmes souvent complexes liés à la conception, à la réalisation et à la mise en œuvre, au sein d'une organisation compétitive, de produits, de systèmes ou de services, éventuellement à leur financement et à leur commercialisation. A ce titre, l'ingénieur doit posséder un ensemble de savoirs techniques, économiques, sociaux et humains, reposant sur une solide culture scientifique.

Les compétences spécifiques :

A l'obtention du diplôme d'ingénieur en Informatique, les étudiants sont capables de :

- Analyser, spécifier, concevoir et modéliser, développer, administrer et industrialiser des systèmes informatiques complexes,
- Conduire et gérer des projets informatiques sur les systèmes d'informations utilisant des bases de données (bases de données client-serveur, qualité, administration des SI, informatique décisionnelle, analyse de données, progiciel de gestion intégré...), des infrastructures réseaux (architecture et protocole dans les réseaux LAN, supervision dans les réseaux...) et des applications métiers
- Intégrer une culture d'entreprise, et de management de projets à l'échelle internationale

Au-delà des fondements des connaissances constituant le socle de la formation d'ingénieur (bases scientifiques, compétences technologiques, communication efficiente, maîtrise d'une langue étrangère au moins, forte culture générale...) et du fait de l'organisation pédagogique originale de l'UTBM, tous les diplômés présentent les aptitudes suivantes :

- Appréhender et gérer des situations complexes au sein d'un système socio-technique ;
- Faire preuve de créativité et d'esprit d'initiative ;
- Connaître et impulser les grands principes de l'innovation ;
- Poser un regard critique sur les limites de leurs compétences et leur périmètre d'intervention ;
- S'adapter au changement ou à une situation d'interculturalité.

Le titre d'ingénieur confère le grade de master conformément au décret n°99-747 du 30 août 1999.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités concernées :

- Ingénierie informatique (SSII),
- Industrie (tous les secteurs de l'industrie faisant appel à des systèmes d'informations pour les entreprises)
- Tertiaire (tous les secteurs tertiaires faisant appel à des systèmes d'informations pour les entreprises).
 - Ingénieur logiciel
 - Consultant
 - Ingénieur systèmes d'informations
 - Ingénieur réseaux
 - Ingénieur systèmes
 - Chef de projet

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1802 : Expertise et support en systèmes d'information

M1803 : Direction des systèmes d'information

M1805 : Études et développement informatique

M1806 : Conseil et maîtrise d'ouvrage en systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Le diplôme d'ingénieur est accessible par plusieurs voies :

Alternance :

Les trois ans de formation comprennent au total 4800 heures dont 1800 heures d'enseignement académique réparties sur 52 semaines et 3000 heures en entreprise réparties sur 86 semaines.

La formation est organisée en semestres selon un calendrier alternant les périodes d'immersion en entreprise et les périodes d'enseignement. Les enseignements sont organisés par unités de valeur (UV) capitalisables. Conformément aux dispositions européennes, à chaque UV est associé un nombre de crédits (ECTS).

La formation en entreprise conduit chaque année à la réalisation d'un projet faisant l'objet d'un mémoire et d'une soutenance orale devant un jury de projet.

Organisation des enseignements : octroi du diplôme

L'étudiant sous statut d'apprenti admis après un BAC+2 doit acquérir au moins 180 ECTS en respectant le profil minimal de formation suivant :

- 84 crédits en Connaissances scientifiques et techniques ;
- 16 crédits en Encadrement, management, communication ;
- 8 crédits dans une catégorie au choix ;
- 12 crédits en Anglais ;
- 60 crédits en Projets en entreprise.

Il doit également posséder au minimum, en anglais, le niveau B2 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues du Conseil de l'Europe (CECRL). Conformément aux recommandations de la CTI, le niveau d'anglais est évalué par un test ou examen externe à l'UTBM.

Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) :

Elle permet à toute personne (salariée, non salariée, en recherche d'emploi, bénévole), quel que soit son âge, son niveau d'études, de faire prendre en compte son expérience professionnelle et personnelle en vue de l'obtention partielle ou totale d'un diplôme.

La seule condition requise est d'avoir exercé une activité d'une durée minimale de trois années en rapport avec le diplôme envisagé.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Composition du jury : enseignants-chercheurs et professionnels
Après un parcours de formation continue	X	Composition du jury : enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat de professionnalisation	X	Composition du jury : enseignants-chercheurs et professionnels
Par candidature individuelle	X	Composition du jury : enseignants-chercheurs et professionnels

Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Composition du jury : enseignants-chercheurs et professionnels
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : L'obtention du diplôme d'ingénieur entraîne l'attribution du grade de Master.	

Base légale

Référence du décret général :

Décret n° 99-24 du 14 janvier 1999 portant création de l'Université de Technologie de Belfort-Montbéliard
 Décret 99-747 du 30 août 1999 modifié relatif à la création du grade de master.
 Arrêté d'habilitation du 10 janvier 2012 NOR : ESRS1129423A
 CTI : Avis n°2012/01-03 relatif à l'UTBM

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté d'habilitation du 10 janvier 2012 NOR : ESRS1129423A

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n°2002-590 du 24 avril 2002 pris pour application du premier alinéa L.613-3 et de l'article L.613.4 du code de l'éducation relatif à la validation des acquis de l'expérience par les établissements de l'enseignement supérieur

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour connaître le nombre de diplômés depuis la création, le nombre d'étudiants ingénieurs dans l'établissement, le flux annuel de diplômés, rendez-vous sur :
<http://www.utbm.fr/l-utbm/universite-de-technologie/reperes.html>

Autres sources d'information :

<http://www.utbm.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de technologie Belfort Montbéliard : Bourgogne Franche-Comté - Territoire de Belfort (90) [Belfort]

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Belfort

Historique de la certification :